



Envoyé en préfecture le 05/02/2019

Reçu en préfecture le 05/02/2019

Affiché le 05/02/19

ID : 063-200071199-20190131-CCPL_2019_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Stéphane BARDIN, Luc CHAPUT

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2019-23 : MISSION LOCALE RIOM LIMAGNE COMBRAILLES : ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPL

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2018, de nouveaux statuts ont été adoptés par les élus de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles.

Ils entérinent une nouvelle répartition de la représentation des collectivités adhérentes aux instances de gestion de l'association.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les nouveaux statuts, annexé à la présente délibération, et de désigner les représentants de la CCPL comme ci-après :

Instance	Représentants CCPL
Assemblée générale	M. Marc CARRIAS M ^{me} Christelle CHAMPOMMIER M. Didier CHASSAIN M ^{me} Sandrine COUTURAT M ^{me} Gisèle BOISSIER
Conseil d'administration	M. Marc CARRIAS M ^{me} Christelle CHAMPOMMIER

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de valider les nouveaux statuts de la Mission Locale Riom Limagne Combrailles
- de désigner ses représentants.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 05 février 2019
Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

